



Sacré blasphème!

Par Élise Racque



Libre expression ou insulte valant la peine de mort? La nature des invectives envers Dieu et leur répression varient depuis l'Antiquité. La somme éclairante, riche d'exemples, de l'historien allemand Gerd Schwerhoff en atteste.

Le soir de la Pentecôte de l'an 1463, dans la petite ville suisse de Saint-Gall, toute proche du lac de Constance, le tailleur Mathys Spötge prononça crânement ces mots : « *Qu'est-ce que l'Esprit saint ? Je chie sur l'Esprit saint !* » Jugé, il eut la langue coupée et fut banni. Les archives européennes regorgent de cas similaires. Depuis l'Antiquité, les hommes ont dénigré le nom et l'image de Dieu, et les pouvoirs politico-religieux ont tenté de contrôler cette réalité par des punitions plus ou moins sévères. C'est cette longue histoire de culture blasphématoire que narre l'historien allemand Gerd Schwerhoff dans sa somme *Dieux maudits*. Publiée en 2021, la voici traduite par les éditions de la Maison des sciences de l'homme. Limpide et nourri d'exemples, ni pamphlet ni essai, ce travail historique brille par son calme. Il saura certainement éclairer nos débats contemporains.

« *Le blasphème n'est qu'une dimension du vaste champ d'expression qu'est l'invective, un mode de communication humaine basique. C'est une déclinaison de l'insulte et de la moquerie, dirigée contre Dieu, les choses saintes et la notion de sacré* », explique Gerd Schwerhoff, rencontré à Paris. Cette attaque contre le divin fut longtemps l'expression d'une rivalité entre religions ennemies – on dénigrerait une divinité grecque pour défendre la foi chrétienne, on grimaçait Marie en prostituée pour critiquer le dogme de sa virginité... Sous la chrétienté dominante, insulter Dieu fait partie de la vie courante, malgré le délit de blasphème défini dès le VI^e siècle par l'empereur Justinien. On maudit Dieu parce qu'on perd au jeu, on insulte un saint inactif malgré les prières. « *Au Moyen Âge, Dieu est si présent dans le quotidien des gens qu'il est souvent cité dans les jurons. Les soldats, les marins, les paysans, même les rois blasphèment !* » Sans craindre d'atroces condamnations ? Tout le monde ne subissait pas le sort du malheureux tailleur de Saint-Gall. « *Avec autant de blasphémateurs, il est compliqué de punir tout le monde. La politique répressive mise en place par les autorités a pour fonction d'éviter ce qu'elles imaginent être la sanction divine : famines, maladies et autres fléaux. D'où la dramatisation de certains actes, avec des condamnations pouvant aller jusqu'à la peine de mort. Mais la justice se montre clément avec la plupart des accusés et considère que leur blasphème découle d'une langue qui glisse.* »

Au siècle des Lumières, des controverses émergent. La raison souffle aux penseurs et aux législateurs que Dieu tout-puissant ne peut décemment pas être blessé par les provocations humaines. En Angleterre, le blasphème devient une attaque non plus envers le Créateur mais contre l'État, puisque la religion en est une composante. En France, en 1766, un jeune noble normand, le chevalier de La Barre, est torturé puis décapité, car soupçonné par la rumeur publique d'avoir tailladé un crucifix sur un pont et déposé des immondices sur une représentation christique dans un cimetière. Son corps est brûlé, avec un exemplaire du *Dictionnaire philosophique* de Voltaire, lequel en fera une affaire publique en dénonçant la violence et la disproportion de la sanction. Dernière personne exécutée pour blasphème en France, le Normand sera réhabilité en 1793. Mais l'abolition

Saint Louis fait exécuter un blasphémateur (enluminure, vers 1335-1340.)

du délit de blasphème n'empêchera pas une succession de procès ciblant des œuvres littéraires pour « *insulte à la morale* », doublés de débats intellectuels acharnés.

Le livre de Gerd Schwerhoff, par son accumulation d'exemples, retrace une double histoire inextricable : celle du combat pour la liberté, notamment artistique, et celle des susceptibilités religieuses, plus ou moins sensibles et vengeresses, souvent instrumentalisées pour servir des intérêts politiques. « *Peu à peu, en Occident, blasphémer est devenu un acte positif pour défendre la liberté d'expression* », note l'historien. En 1989, la fatwa lancée par l'ayatollah Khomeyni contre l'écrivain Salman Rushdie marque un tournant mondial dans cette évolution et place le blasphème au cœur d'une opposition présumée entre monde musulman et Occident. « *Ce qui va contribuer à renforcer une image essentialisante de l'islam et des valeurs occidentales, et encourager les positions extrêmes des deux côtés.* » Héritières d'une longue tradition de caricatures autrefois censurées par les pouvoirs chrétiens, les satires du prophète musulman cristallisent depuis les années 2000 la violence terroriste. Pensée comme un acte de défense de la liberté d'expression, la publication en 2005 de douze dessins caricaturant Mahomet dans le journal danois *Jyllands-Posten*, repris dans *Charlie Hebdo*, a prouvé par ses conséquences dramatiques la précarité de cette liberté – qu'il s'agisse des douze personnes assassinées par les tueurs de *Charlie Hebdo* ou de l'enseignant Samuel Paty, décapité pour avoir montré des caricatures du Prophète à ses élèves.

Moins tragiquement, dans le magma identitaire européen, s'opposer à des créations culturelles au nom de la religion est aussi devenu un enjeu communicationnel. Dire qu'on est offensé, c'est affirmer qu'on existe. Cet été, l'Église institutionnelle française elle-même s'est fendue d'un communiqué pour déplorer « *des scènes de dérision et de moquerie du christianisme* » dans la cérémonie d'ouverture des jeux Olympiques. Et régulièrement, des groupuscules catholiques réactionnaires parviennent à faire censurer des concerts dans des églises grâce à leur activisme en ligne. Craignant des troubles, les autorités préfèrent les annuler. « *Qu'il s'agisse d'imams ou de groupes chrétiens fondamentalistes, de nombreux exemples montrent que ces milieux alimentent de façon délibérée l'indignation dans la société, pour déplorer ensuite des troubles publics et appeler l'État ou les tribunaux à intervenir.* » Gerd Schwerhoff souligne la dangerosité de l'argument de la « *paix publique* », cité comme une limite à la liberté d'expression dans l'article 166 du code pénal allemand sur les « *injures à l'encontre de croyances religieuses et de communautés religieuses* ». Car les quatre cent quatre-vingt-huit pages de *Dieux maudits* décentrent judicieusement notre regard de la France et de sa culture marquée par la laïcité. La Cour européenne des droits de l'homme, dans certaines décisions, tend ainsi à prendre en compte le sentiment religieux, aussi subjectif soit-il. Glissement troublant qui augure de futurs débats, où le droit au blasphème croisera des questions complexes d'identité et de reconnaissance de l'autre. ●

À LIRE



Dieux maudits. L'histoire du blasphème,

de Gerd Schwerhoff, traduit de l'allemand par Anne-Sophie Anglaret, éd. Maison des sciences de l'homme, 488 p., 39€.

Entre combat pour la liberté et susceptibilités religieuses, le blasphème, une sacrée Histoire

La nature des invectives envers Dieu et leur répression, parfois terrible, varient depuis l'Antiquité. L'historien Gerd Schwerhoff en atteste dans " Dieux maudits. L'histoire du blasphème, une somme éclairante et riche d'exemples.



Saint Louis fait exécuter un blasphémateur (enluminure, vers 1335-1340.). Erazu Collection/Alamy Stock Photo

Le soir de la Pentecôte de l'an 1463, dans la petite ville de Saint-Gall, toute proche du lac de Constance, le tailleur Mathys Spötge prononça crânement ces mots : « *Qu'est-ce que l'Esprit saint ? Je chie sur l'Esprit saint !* » Jugé, il eut la langue coupée et fut banni. Les archives européennes regorgent de cas similaires. Depuis l'Antiquité, les hommes ont dénigré le nom et l'image de Dieu, et les pouvoirs politico-religieux ont tenté de contrôler cette réalité par des punitions plus ou moins sévères.

C'est cette longue histoire de culture blasphématoire que narre l'historien allemand Gerd Schwerhoff dans sa somme *Dieux maudits*. Publiée en 2021, la voici traduite par les éditions de la Maison des sciences de l'homme. Limpide et nourri d'exemples, ni pamphlet ni essai, ce travail historique brille par son calme. Il saura certainement éclairer nos débats contemporains.

« *Le blasphème n'est qu'une dimension du vaste champ d'expression qu'est l'invective, un mode de communication humaine basique. C'est une déclinaison de l'insulte et de la moquerie, dirigée contre Dieu, les choses saintes et la notion de sacré* »,

explique Gerd Schwerhoff, rencontré à Paris. Cette attaque contre le divin fut longtemps l'expression d'une rivalité entre religions ennemies on dénigrait une divinité grecque pour défendre la foi chrétienne, on grimait Marie en prostituée pour critiquer le dogme de sa virginité...

Au Moyen Âge, Dieu est si présent dans le quotidien des gens qu'Il est souvent cité dans les jurons .

Sous la chrétienté dominante, insulter Dieu fait partie de la vie courante, malgré le délit de blasphème défini dès le VI e siècle par l'empereur Justinien. On maudit Dieu parce qu'on perd au jeu, on insulte un saint inactif malgré les prières. « *Au Moyen Âge, Dieu est si présent dans le quotidien des gens qu'Il est souvent cité dans les jurons. Les soldats, les marins, les paysans, même les rois blasphèment !* »

Sans craindre d'atroces condamnations ? Tout le monde ne subissait pas le sort du malheureux tailleur de Saint-Gall. « *Avec autant de blasphémateurs, il est compliqué de punir tout le monde. La politique répressive mise en place par les -autorités a pour fonction d'éviter ce qu'elles imaginent être la sanction divine : famines, maladies et autres fléaux. D'où la dramatisation de certains actes, avec des condamnations pouvant aller jusqu'à la peine de mort. Mais la justice se montre clémente avec la plupart des accusés et considère que leur blasphème découle d'une langue qui glisse.* »

Au siècle des Lumières, des controverses émergent. La raison souffle aux penseurs et aux législateurs que Dieu tout-puissant ne peut déceint pas être blessé par les provocations humaines. En Angleterre, le blasphème devient une attaque non plus envers le Créateur mais contre l'État, puisque la religion en est une composante.

En France, en 1766, un jeune noble normand, le chevalier de La Barre, est torturé puis décapité, car soupçonné par la rumeur publique d'avoir tailladé un crucifix sur un pont et déposé des immondices sur une représentation christique dans un cimetière. Son corps est brûlé, avec un exemplaire du *Dictionnaire philosophique* de Voltaire, lequel en fera une affaire publique en dénonçant la violence et la disproportion de la sanction. Dernière personne exécutée pour blasphème en France, le Normand sera réhabilité en 1793. Mais l'abolition du délit de blasphème n'empêchera pas une succession de procès ciblant des oeuvres littéraires pour « *insulte à la morale* », doublés de débats intellectuels acharnés.

Le livre de Gerd Schwerhoff, par son accumulation d'exemples, retrace une double histoire inextricable : celle du combat pour la liberté, notamment artistique, et celle des susceptibilités religieuses, plus ou moins sensibles et vengeresses, souvent instrumentalisées pour servir des intérêts politiques. « *Peu à peu, en Occident, blasphémer est devenu un acte positif pour défendre la liberté d'expression* », note l'historien.

En 1989, la fatwa lancée par l'ayatollah Khomeyni contre l'écrivain Salman Rushdie marque un tournant mondial dans cette évolution et place le blasphème au coeur d'une opposition présumée entre monde musulman et Occident. « *Ce qui va contribuer à renforcer une image essentialisante de l'islam et des valeurs occidentales, et encourager les positions extrêmes des deux côtés.* »

Héritières d'une longue tradition de caricatures autrefois censurées par les pouvoirs chrétiens, les satires du prophète musulman cristallisent depuis les années 2000 la violence terroriste. Pensée comme un acte de défense de la liberté d'expression, la publication en 2005 de douze dessins caricaturant Mahomet dans le journal danois *Jyllands-Posten*, repris dans *Charlie Hebdo*, a prouvé par ses conséquences dramatiques la précarité de cette liberté qu'il s'agisse des douze personnes assassinées par les tueurs de *Charlie Hebdo* ou de l'enseignant Samuel Paty, décapité pour avoir montré des caricatures du Prophète à ses élèves.

Dire qu'on est offensé, c'est affirmer qu'on existe

Moins tragiquement, dans le magma identitaire européen, s'opposer à des créations culturelles au nom de la religion est aussi devenu un enjeu communicationnel. Dire qu'on est offensé, c'est affirmer qu'on existe. Cet été, l'Église institutionnelle française elle-même s'est fendue d'un communiqué pour déplorer « *des scènes de dérision et de moquerie du christianisme* » dans la cérémonie d'ouverture des jeux Olympiques. Et régulièrement, des groupuscules catholiques réactionnaires parviennent à faire censurer des concerts dans des églises grâce à leur activisme en ligne. Craignant des troubles, les autorités préfèrent les annuler.

« *Qu'il s'agisse d'imams ou de groupes chrétiens fondamentalistes, de nombreux exemples montrent que ces milieux alimentent de façon délibérée l'indignation dans la société, pour déplorer ensuite des troubles publics et appeler l'État ou les tribunaux à intervenir.* » Gerd Schwerhoff souligne la dangerosité de l'argument de la « paix publique », cité comme une limite à la liberté d'expression dans l'article 166 du code pénal allemand sur les « *injures à l'encontre de croyances religieuses et de communautés religieuses* ».

Car les quatre cent quatre-vingt-huit pages de *Dieux maudits* décentrent judicieusement notre regard de la France et de sa culture marquée par la laïcité. La Cour européenne des droits de l'homme, dans certaines décisions, tend ainsi à prendre en compte le sentiment religieux, aussi subjectif soit-il. Glissement troublant qui augure de futurs débats, où le droit au blasphème croisera des questions complexes d'identité et de reconnaissance de l'autre .

q *Dieux maudits. L'histoire du blasphème*, de Gerd Schwerhoff, traduit de l'allemand par Anne-Sophie Anglaret, éd. Maison des sciences de l'homme, 488 p., 39 €.